

de Langlé, mais devinez en quoi ? en fer-blanc ! Oh ! cela est trop curieux, il faut que je possède cet instrument, et vous allez demander à l'aveugle de me le vendre !

—Bien volontiers, reprit Langlé, et s'approchant de l'aveugle. Mon ami, lui dit-il, vendriez-vous bien votre violon ?

—Pourquoi faire ? il faudrait en racheter un autre, et celui-là me sert ; c'est tout ce qu'il me faut.

—Mais vous pourriez en avoir un meilleur avec le prix que nous vous en donnerions, et avant tout pourriez-vous nous expliquer pourquoi votre violon n'est pas comme tous les autres ?

—Oh ! vous voulez dire pourquoi qu'il est en fer-blanc ? ça ne sera pas long. Voyez-vous mes bons messieurs, on n'a pas toujours été aveugle, et j'étais autrefois un bon vivant qui faisais gentiment sauter les jeunes filles à notre village, mais je suis devenu vieux, et je n'y ai plus vu clair. Je ne sais trop comment j'aurais pu vivre sans ce bon Eustache, le fils de feu mon frère. Ce n'est qu'un pauvre ouvrier qui gagne à peine sa vie ; eh ! bien, il m'a pris avec lui et m'a nourri tant qu'il a pu, mais à la fin, l'ouvrage a manqué. On ne faisait plus qu'une journée de trente sous par semaine, et c'était pas assez pour deux. Mon Dieu, que je lui dis, si j'avais tant seulement un violon, j'en savais jouer dans mon jeune temps, et je pourrais le soir rapporter à la maison quelques pièces de deux sous, qui nous aideraient un peu. Eustache ne dit rien, mais le lendemain, je l'entendis murmurer : Oh ! le vieux serpent, ne pas vouloir me faire crédit de six francs, mais c'est égal, mon oncle aura son affaire, ou je ne m'appellerai pas Eustache. Effectivement, au bout de huit jours voilà mon garçon qui vient en triomphe, et me dit. Tenez, voilà un violon, et un fameux c'est moi qui l'ai fait ! vous ne craignez pas qu'il se casse en le laissant tomber, celui-là ; et il me remit le violon que vous voyez. Eustache est ferblantier et son bourgeois lui avait donné de quoi me faire mon instrument avec des rognures de l'atelier, et puis il avait économisé de quoi avoir des cordes et du crin. Dam ! jugez si je fus content, ce pauvre garçon qui s'était donné tant de peine, aussi le bon Dieu l'a récompensé. Dès le matin il me mène à cette place en allant à la journée, et puis il vient me reprendre le soir, et il y a des jours où la recette n'est pas trop mauvaise ; tellement que quelquefois il n'a pas d'ouvrage, et c'est moi qui fais aller la maison, c'est gentil ça.

—Eh bien ! dit Viotti, je vous donne vingt francs de votre violon, vous pourrez en acheter un bien meilleur avec ce prix-là, mais laissez moi un peu l'essayer.

Et il prit le violon. La singularité du son l'amusa, il cherchait et trouvait des effets nouveaux, et ne s'apercevait pas qu'un public nombreux, attiré par ces sons étranges, s'était amassé autour d'eux. Une foule de gros sous, parmi lesquels se trouvaient même quelques pièces blanches, vint tomber dans le chapeau de l'aveugle ébahi, à qui Viotti voulut remettre ses vingt francs.

—Un instant ! s'écria le vieux mendiant, tout à l'heure je voulais bien vous le donner pour 20 francs, mais je ne le savais pas si bon ; à présent je demande le double.

Viotti n'avait peut-être jamais reçu un compliment plus flatteur, aussi ne se fit-il pas prier pour la surenchère qu'on lui imposait. Il se glissa au milieu de la foule avec son violon de fer-blanc sous le bras ; mais à une vingtaine de pas de là, il se sent tirer par la manche ; c'était un ouvrier qui, le bonnet à la main, lui dit, les yeux baissés :

—Monsieur, je crois qu'on vous a fait payer ce violon-là trop cher, et si vous êtes amateur, comme c'est moi qui l'ai fait, je pourrai vous en fournir tant que vous voudrez à six francs.

C'était Eustache qui avait vu conclure le marché, et qui ne doutant plus de son talent pour la lutherie, voulait continuer un commerce qui réussissait si bien. Il fut cependant obligé d'y renoncer, car Viotti se contenta du seul exemplaire qu'il avait si bien payé.

—Et que fit Viotti du violon de fer-blanc ? demandai-je à F. Langlé.

—Il l'a toujours gardé et l'emporta avec lui quand il se retourna en Angleterre.

—Eh bien ! mon cher, dis-je à Ferdinand, tu ne te doutais guère du service que tu viens de rendre à un de mes amis, ton histoire va lui faire gagner un violon magnifique. Et je lui dis à mon tour l'histoire de la vente de Viotti, et d'A. Séguin.

J'ai fait depuis toutes sortes de démarches pour savoir dans quelle partie du globe se trouve maintenant mon Anglais, mais toutes mes recherches ont été inutiles, et comme les livres sont lus dans tous les pays, j'ai pris le parti de consigner ces renseignements dans celui-ci, espérant que le hasard les fera tomber sous les yeux de mon ami et lui fournira les moyens de gagner son violon.

—:O:—

OBSEQUES DE FELICIEN DAVID

—Félicien David, le musicien de talent dont nous avons annoncé la mort, a été enterré civilement. Ses obsèques ont donné lieu à un incident que raconte le *Figaro*.

A trois heures et demie, il est sorti de la caserne de cavalerie un peloton d'hommes à pied, conduit par un officier d'état major, avec épaulettes et claques.

Ce détachement a suivi la route de Versailles, arrivé dans la rue de Monts Grevets, en face de la maison où se trouvait le cercueil de Félicien David, l'officier a ordonné une halte, les soldats se sont rangés en face, l'arme au pied. L'officier est alors entré dans la maison mortuaire, en passant, il a salué de l'épée le corps du défunt, puis il s'est rendu auprès de ceux qui ordonnaient la cérémonie.

—Je viens me mettre à vos ordres, a-t-il dit, pour rendre les honneurs à la dépouille mortelle de Félicien David ; je vous prie de m'indiquer l'église où doit être porté le corps.

—Le corps de Félicien David n'ira pas à l'église, lui a-t-on répondu, d'ici il sera porté et enterré au Pecq.

Sur ce l'officier salue, repasse devant le cercueil, et arrivant devant les hommes, il ordonne un mouvement et rentre à la caserne.

La conduite de cet officier est au-dessus de tous les éloges. Son acte de foi et ceux des généraux Ducrot, Maurice et Barry sont une réponse péremptoire aux calomnies de la *République française* qui, depuis quelques jours, voudrait bien laisser croire que les idées de M. Gambetta comptent de nombreux adhérents dans l'armée et que les catholiques pourraient éprouver, de ce côté, des désillusions.

Tous les journaux républicains sans exception poussent des clameurs contre l'officier qui a refusé de rendre les honneurs militaires aux dépouilles mortelles de Félicien David. Nous constaterons une fois de plus, dit l'*Union*, que les organes de la libre pensée sont obligés, pour défendre leurs doctrines de se mettre en contradiction avec les lois et les règlements.

L'article 371 du règlement militaire porte, en effet, que le détachement escortera le corps du domicile mortuaire à l'église, et de l'église au cimetière. Il est ainsi conçu : " Les troupes, commandées pour rendre les honneurs funèbres, se rendent à la maison mortuaire ; elles conduisent le corps à l'église, et de là directement au cimetière."

—A propos de l'enterrement civil de M. Félicien David, la *Gazette du Midi* fait remarquer que cette résolution est doublement grave et scandaleuse et de la part de celui qui reçut son éducation musicale à la maîtrise des enfants de chœur d'Aix au collège de Saint-Louis d'Aix. Elle ajoute :

Il n'a pas même eu l'inspiration de léguer sa fortune aux pauvres de son pays natal. La petite ville de Cadenot sur les bords de la Durance, eût été heureuse de ce secours. Il laisse tout à la dame chez lequel il est mort.

—Dans les incidents soulevés à propos des honneurs fu-